

# FEDERATION FRANCAISE DE HOCKEY SUR GLACE

## PLAN DE FEMINISATION 2015/2018

### 1. DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE FEMININE

*Ce document est le fruit d'un travail réalisé en commun par le DTN et Patricia Costantini, chargée par le Président de la FFHG qui préside la commission féminine de piloter à ses côtés, en tant que bénévole cette commission dont la mission consiste à définir un plan de féminisation pour l'olympiade et à le mettre en œuvre.*

*La commission œuvrera en étroite collaboration avec la DTN, La COCD, La DTA et la CARJ. Un référent sera désigné pour chacun de ces secteurs, ces référents seront membre de la commission féminine.*

#### A. Recrutement au sein des clubs

##### Sensibilisation - Journée Nationale « Porte Ouverte » aux filles

A l'issue de l'olympiade de 2014, l'étude sur l'évolution du nombre de licenciée féminine montre une augmentation sur les catégories d'âge U9 et U11 :

- ⇒ + 38% sur les U9
- ⇒ +42% sur les U11

Ce résultat positif est la conséquence de la mise en place de la journée nationale « Porte Ouverte » pour les filles et de la sensibilisation des clubs sur cette thématique.

Par conséquent, la Fédération renforcera la mise en place de cette action nationale sur l'ensemble du territoire par l'intermédiaire de la commission féminine :

- ⇒ Gestion directe de l'action par la commission féminine
- ⇒ Positionnement d'un délégué du hockey sur glace féminin par Zone au sein de la Commission d'Organisation de compétition et de développement.
- ⇒ Redéfinition de la Campagne des JPO (Journée Porte Ouverte)
- ⇒ Recrutement d'un service civique pour la commission féminine
- ⇒ Sensibilisation des ligues et des clubs
- ⇒ Obligation pour les clubs du PES d'organiser annuellement la Journée Porte Ouverte
- ⇒ Formation des responsables des clubs en charge de cette organisation

## **Fidélisation de ce public**

Une fois engagée dans la discipline, il est primordial que ces jeunes filles poursuivent leur parcours dans cette discipline à forte identité masculine.

- ⇒ Par conséquent, il est essentiel d'accompagner cette fidélisation en ciblant :
  - Une action de sensibilisation sur la condition féminine en direction des clubs
  - Des actions sportives nationales réservées au public féminin déléguées aux Zones
  - Une intégration des filles dans les actions des ligues (mixité de la pratique)
  - Une veille sur la réglementation de la mixité en compétition.
  
- ⇒ Plan d'action entre la commission féminine, la COCD et la DTN
  - Création d'une formation à la sensibilisation de la gestion du public féminin dans le cadre de la pratique mixte chez les catégories de jeunes en direction des dirigeants et des éducateurs.
  - Création d'une campagne de sensibilisation sur le respect de la fille dans sa pratique mixte afin de lutter contre les attitudes sexistes (agressions verbales, etc...).
  - Création action de formation sur la déconstruction des stéréotypes sexués auprès des encadrants de cette pratique mixte
  - Création du plan National d'Animation et de Développement (PNAD) sur les publics féminins moins de 11 et 13 ans.
  - Renforcement du stage fédéral estival des moins de 8 ans au moins de U18 ans réservé au public féminin.

## **Outil d'évaluation du recrutement et de fidélisation**

Afin d'évaluer toute cette politique, la commission féminine va mettre en place un outil statistique identifiant :

- ⇒ Pour la JPO
  - le nombre de clubs participant
  - le nombre de filles accueillies lors de cette journée par club
  - le nombre de prise de licence par année sur l'olympiade
  - L'évolution du nombre de licencié U9
  
- ⇒ Pour la fidélisation
  - Evolution du nombre de licenciée par catégorie (U9, U11, U13, U15)
  - Taux de renouvellement de licence sur l'olympiade (Suivi de cohorte)

## B. Evolution de la structuration

### Mixité et déconstruction des stéréotypes sexués

- ⇒ La mixité est un moyen de prendre en compte la pratique féminine au sein des clubs. Les actions de sensibilisation sur les stéréotypes sexués véhiculés consciemment ou inconsciemment au travers de la pratique du hockey en mixité, vont être mises en place. Elles seront complétées par une formation spécifique des éducateurs et des bénévoles sur cette thématique. Elles vont contribuer à une meilleure implantation de la pratique féminine dans les clubs.

### Les clubs et les équipes féminines

- ⇒ Suite au constat de la DTN sur les deux olympiades précédentes, la commission féminine a mis en place un championnat national avec deux poules de zones géographiques accompagné de la création d'une coupe de France féminine.
- ⇒ L'objectif est à terme d'augmenter le nombre d'équipes en essayant de faire vivre de vraies équipes de club :
  - Identifier des clubs porteurs (culture, taille moyenne, en fonction des territoires)
  - Identifier un responsable moteur en lien avec la COCD
  - Délimiter des champs de recrutement par rapport à des territoires
  - Mettre en place d'un encadrement technique
  - Proposer un championnat motivant (homogène, de proximité...)

### Les ligues régionales

- ⇒ La commission féminine positionnera une représentante du hockey sur glace féminin dans chaque Zone en lien avec le secteur développement.

### Le stage Fédéral

- ⇒ Suite à la réussite de cette action orientée et dirigée par la DTN, La commission féminine a décidé de la maintenir sur l'olympiade.
- ⇒ L'objectif est d'apporter/
  - Un temps spécifique de formation réservé au public féminin
  - Une fidélisation du public féminin

***L'évaluation de cette politique s'appuiera sur l'outil statistique présentant l'évolution du nombre de licenciées par type de licence, catégorie, club, ligue et par le nombre d'équipes féminines créées au cours de l'olympiade et leur évolution dans les différentes compétitions.***

## 2. LE SPORT DE HAUT NIVEAU

### A. La Détection Nationale féminine

L'analyse de la direction technique nationale a mis en avant une difficulté d'identification des jeunes joueuses à potentielles sur le territoire.

L'objectif est de pouvoir repérer dès l'âge de 11 et 12 ans, les joueuses disposant de certaines qualités afin de les préparer à rejoindre l'équipe de France U18 féminine.

Le plan national de détection des joueuses prévoit un parcours de 3 étapes d'identification :

#### **Au niveau des Zones et des Ligues**

Pour permettre aux Cadres Techniques Nationaux une identification précoce des joueuses

- ⇒ Sollicitation des filles des clubs pour participer au PNAD
- ⇒ Accès aux stages U12, U13 et U14 de développement
- ⇒ Création de stage féminin de Zone en lien avec le stage fédéral
- ⇒ Coordination entre les staffs féminins et les cadres technique nationaux pour la communication des joueuses potentielles repérées.

#### **Stage National fédéral réservé au public féminin**

Dans le cadre de cette action nationale répartie sur deux semaines, les joueuses repérées de 12 jusqu'à 17 ans sont positionnées sur la première semaine.

- ⇒ Tests physiques
- ⇒ Evaluation de la technique
- ⇒ Mise en situation technico individuelle et en opposition
- ⇒ Apport d'un mentor étranger
- ⇒ Etude de la situation sportive en club de chaque athlète
- ⇒ Evaluation Match

#### **Regroupement collectif U15**

Suite aux identifications des athlètes, au niveau des Zones et du stage fédéral estival, il est prévu trois regroupements des meilleures joueuses U15. L'objectif est de permettre de faire des points d'étapes sur leur développement en cours de saison par rapport à leur club.

- ⇒ 3 à 4 jours en Octobre
- ⇒ 3 à 4 jours à Noël
- ⇒ 3 à 4 jours en Mars ou Avril

Au cours de ces regroupements, chaque athlète est remise en situation en fonction de son poste de jeu afin qu'elle puisse être évaluée sur les aspects physiques, techniques, technico tactiques.

Il lui est apporté les contenus d'entraînement en dehors de la glace et sur la glace pour qu'elle poursuive son développement dans son club.

Le staff féminin se coordonne avec l'entraîneur de club de chaque athlète.

L'objectif final est de permettre une alimentation du Pôle France Féminin, des Pôles Espoirs et l'EDF U18

## **B. Le Parcours d'Excellence Sportive**

Dans le cadre de l'évolution du schéma du « Parcours d'Excellence Sportive » de la fédération, il est prévu la transformation des « Structures Associées en Pole Espoir et le maintien du Pôle France avec son implantation possible à Cergy en fin d'Olympiade.

### **Les Pôles Espoirs**

- ⇒ Dans le cadre de l'accès à un Pôle Espoir, le cahier des charges fédéral maintient un accès prioritaire des jeunes filles U18 et U22.

### **Le Pôle France**

- ⇒ S'orienter davantage vers la notion de SAS dans lequel les joueuses s'inscrivent soit sur un centre permanent ou soit sur une structure ponctuelle (programme individualisé, occasionnel ou régulier formaliser par une convention entre le pôle et l'athlète.)
- ⇒ Un nombre minimal de joueuses : 12 à 15 +2 GB
- ⇒ Une structuration de l'encadrement différente et stratégique évitant l'accumulation de la fonction d'entraîneur du pôle avec celle du collectif sénior filles, voir U18 selon le programme
- ⇒ Un positionnement d'un responsable de la structure (technique et administrative) soit un cadre, un contrat P.O ou un contrat privé
- ⇒ La pérennisation d'un assistant aux compétences d'entraîneur et voir de spécialiste gardien (temps partagé avec la mission nationale d'entraîneur gardien)
- ⇒ Un recrutement d'un contrat « service civique » sur la fonction de responsable matériel (formation à ce métier) + des tâches quotidiennes du pôle.
- ⇒ Renouvellement du principe de surveillance de l'internat à l'aide des contrats « service civique »
- ⇒ Participer au championnat masculin U18 Elite B (voire Elite A ensuite)
- ⇒ Participer à la Coupe d'Europe

## **C. Les Equipes de France**

### **Le collectif U18**

- ⇒ Augmenter le nombre de matchs et les jours de stages
- ⇒ Améliorer la qualité d'encadrement
- ⇒ Améliorer la qualité de formation de la joueuse (technique, physique, tactique)

- ⇒ Augmenter la participation dans des tournois internationaux
- ⇒ Travailler conjointement sur les tests de préparation physique
- ⇒ Orientation et suivi des jeunes filles sur les structures PES

### **Le collectif Sénior**

- ⇒ Mise en place de synergies possibles entre les collectifs féminins et le pôle (programme sportif)
- ⇒ Mise en place des directives techniques nationales communes entre les collectifs et le pôle
- ⇒ Un suivi des joueuses à l'étranger (cibler la venue des joueuses sur certains stages et de leurs charges de travail, matchs) / échanges avec les entraîneurs
- ⇒ Un suivi des joueuses hors pôle
- ⇒ Encadrement spécifique
- ⇒ La formation de l'encadrement.

## **3. ENCADREMENT TECHNIQUE**

### **Les staffs techniques des collectifs**

- ⇒ Renforcer la compétence par l'apport d'un mentor sur les seniors (échange international Franco-Canadien)
- ⇒ Offrir la possibilité d'échange de coach entre les collectifs (Head coach U18 devient adjoint des seniors sur quelques stages- Adjoint senior devient Head Coach en U18 sur quelques stages.). Le fonctionnement sera défini au cours de la saison 2014/2015.
- ⇒ Situation identique entre U15 et U18
- ⇒ Responsable technique en lien avec le PES Clubs pour renforcer le suivi des filles
- ⇒ Head Coach ou adjoint des collectifs participent au coaching du pôle selon les lieux des matches de championnat.
- ⇒

## Le formation des encadrants féminins

Voir avec la commission

### **4. ARBITRAGE**

Voir avec DTA et CARJ

### **5. INSTANCE DIRIGEANTE**

Partie propre à la commission